La Récré des Familles organise son

TROC ET PUCES

DES ÉCOLES PUBLIQUES DE GUIDEL

Quoi de mieux pour préparer les fêtes de fin d'année que de venir participer à cette journée d'échange en qualité d'exposant ou de chineur le

dimanche 30 novembre 2014

de 8h30 à 17h00

à la salle de Kerprat à Guidel

Des plus petits au plus grands, tout le monde pourra y trouver son bonheur ! Jouets, peluches, livres, article de puériculture en passant par des bibelots, vaisselles, vêtements, …. Le Troc et Puces 2014 élargit son horizon en refusant toute restriction : tout, tout, tout, vous y trouverez tout !

N'hésitez plus, venez vendre tout ce que vous ou vos enfants ont délaissé ou acheter toutes sortes de petites choses au gré de vos envies.

Le prix d'entrée des chineurs reste fixé à **1 euro** (gratuit pour les < 11 ans).

Les personnes intéressées en qualité d'exposant peuvent réserver une ou plusieurs table(s) à l'aide du coupon ci-contre. *N'attendez pas les places sont limitées!!!*

Un service de restauration (crêpes, frites, gâteaux, casse-croûtes, buvette) sur place comblera vos petites et grandes faims.

Avec familles et amis, venez nombreux !!!

Pour tout complément d'information :

☎ 06. 20.30.59.74 ou 06.60.40.25.45

Mail : trocetpuces.larecre@yahoo.fr

http://recredesfamilles.canalblog.com

COUPON D'INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire en qualité d'exposant :

NOM : …….. Prénom : ……

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Port : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail :

N° de pièce d'identité, date et lieu de délivrance : ……..……
(**obligatoire** : nous en fournir une photocopie) ……

A retourner complet, rempli et signé pour le
21 novembre 2014 DERNIER DELAI
Dans la boîte des associations devant les écoles

…. table(s) de 1,20 m à 7 € = €

Les chèques, à joindre à ce bulletin d'inscription, sont à libeller à l'ordre de *La Récré des Familles*

Règlement :

Article 1 : L'exposant s'engage à tenir son stand de 8h30 à 17h00. L'accueil des exposants se fera dès 7h15. / Article 2 : Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur / Article 3 : Il est interdit de modifier les emplacements. L'organisateur seul pourra le faire. / Article 4 : Les objets sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse etc… tout comme des accidents corporels. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants…). / Article 5 : Les enfants restent sous l'autorité des parents. / Article 6 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage à repartir avec les invendus. / Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. / Article 8 : L'organisateur se réserve la vente de produits de restauration

Je remplis également l'attestation ci-dessous qui sera transmise en préfecture.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

….....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mr ou Mme.....

Domicilié à ….....

Atteste ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

A …..... le …..... Signature